

Le 2 octobre 2009

Travaux préparatoires aux assises de la
consommation - groupe 1

Propositions sur l'annexe :
Pistes pour une méthode d'appréciation de
l'activité consumériste

I/ Proposition de modification de l'ordre des domaines

Nous proposons de revoir l'ordre des domaines. En effet, parmi les critères listés, certains sont applicables à l'ensemble des associations de consommateurs, d'autres n'en concernent que quelques unes. Nous proposons donc de revoir l'ordre mais également de répartir ces critères en deux catégories :

Les domaines incontournables parmi lesquels :

n°10 : l'accueil dans les permanences et le traitement des réclamations ; n°12 : les activités d'éducation du consommateur ; n°3 : la communication ; n°2 la représentation de l'association, , n°7 : le soutien au réseau, n°8 : les activités de représentation dans les instances locales, n°11 le contentieux devant les juridictions.

Les domaines subsidiaires parmi lesquels :

N°1 : l'activité de représentation européenne, n°4 : la contribution au renforcement des coordinations d'associations nationales de consommateurs agréés, N°5 : la réalisation et la diffusion de tests et d'essais comparatifs, n°9 : la coopération transfrontalière.

II/ Propositions de modification des indicateurs de contrôle à l'intérieur de chaque domaine

Domaine n°2 : Les activités d'éducation du consommateur

Nous proposons d'élargir les lieux où les interventions sont menées

L'indicateur indique « Initiatives ayant donné lieu à des interventions dans des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat »

Ces actions peuvent être menées en dehors des temps scolaires, auprès des centres d'animation, pendant les vacances scolaires par exemple. Le public concerné par ces actions peut aussi être un public d'adultes et le lieu pourra varier (la commune, le CCAS, un foyer de jeunes travailleurs, une association oeuvrant dans le secteur de l'insertion....)

Domaine n°3 : Etre parmi les trois premières associations de consommateurs en termes de conférences de presse dans l'année en ne tenant compte que des conférences de presse évoquées par les grands médias nationaux

Nous proposons d'étendre l'indicateur aux médias non nationaux

Domaine n°2 : la représentation de l'association au CNC et dans des instances sectorielles ou de normalisation, et plus largement, toutes les activités de négociation avec les professionnels au niveau national et de lobbying auprès des décideurs publics sur des questions de consommation.

L'objectif du ministre étant pour partie d'obtenir une vision consommateur sur des thèmes d'actualité consumériste. Nous proposons la création d'un avis propre du collège consommateurs.

Vu le nombre d'avis du CNC rendu chaque année, et afin de ne pas opposer les associations les unes aux autres lors de la nomination du rapporteur d'un groupe de travail du CNC, nous proposons de supprimer l'indicateur « avoir été rapporteur du CNC pour un avis rendu dans l'année ».

Nous formulons la même remarque s'agissant de l'indicateur « exercer la présidence d'une instance participant à la régulation publicitaire ou concernant le domaine de la normalisation. »

Nous pensons pour les mêmes raisons qu'il est préférable de privilégier la participation aux réunions, plutôt que la présidence des groupes de travail.

Nous proposons d'ajouter la certification dans lesquelles les associations travaillent au service de la qualité des produits et services proposés au consommateurs
L'indicateur deviendrait donc :

Participer à une instance participant à la régulation publicitaire ou concernant le domaine de la normalisation ou celui de la certification.

Domaine 4 : la contribution au renforcement des coordinations d'associations nationales de consommateurs agréées

Nous proposons la suppression de l'alinéa « exercer la présidence, le secrétariat général ou la porte parolat d'une coordination »

Domaine 5 : la réalisation et la diffusion de tests et d'essais comparatifs

Nous considérons qu'il est du ressort de l'INC en partenariat avec les associations nationales de consommateurs agréées de mener à bien les essais comparatifs. Toutes les associations n'ont pas le budget nécessaire à la mise en place d'essais souvent coûteux et c'est aussi dans un esprit de rationalisation des deniers publics que nous souhaitons valoriser cette mission de l'INC.

Par ailleurs, nous proposons de modifier l'indicateur :

« La réalisation et la diffusion de tests et d'essais comparatifs » par « La réalisation et la diffusion d'études, d'enquêtes et d'essais comparatifs »

Propositions d'ordre plus général

Nous proposons de revoir la formulation des indicateurs dans lesquels est indiqué

Etre parmi les trois associations de consommateurs...(domaine 1 ; 3)

Nous considérons qu'il est préférable pour une association de tenter de couvrir un ensemble de domaines, plutôt que de consacrer ses fonds à tenter de faire partie des trois associations les plus performantes sur un ou deux domaines d'actions. Par ailleurs, le chiffre 3 ne nous paraît reposer sur aucune réalité.

Nous proposons de revoir la procédure d'attribution des subventions aux associations de consommateurs. Ceci pour la rendre plus transparente, contradictoire, et faire en sorte que les associations puissent connaître suffisamment tôt l'incidence sur l'année suivante.

Enfin, il convient de revoir les seuils proposés.

pour l'afic

Algeriais

pour l'ASSECO-CFPT

Chm

Pour CNL

C. Rabin

Pour le CARAFIC

Chm

pour l'ALCOC

Université COC-BOURG

Chm

REGIS BREGONTHOU

FNAUT

Chm

Pour INDECOSA - CAT

Arnaud Fournier

Chm